

Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 novembre 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.333

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 24 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Le nombre de collaborations avec des influenceurs et influenceuse et combien chaque collaboration a coûté. Le coût incluant le cachet remis aux influenceurs et influenceuses ainsi que tous les autres coûts reliés aux collaborations. » (*sic*).

Nous désirons vous informer que nous avons eu des collaborations avec des influenceurs uniquement à deux reprises depuis 2010, soit :

- en 2017-2018 pour la campagne d'information et de sensibilisation visant à prévenir, chez les jeunes, les risques et les conséquences associés à la consommation d'alcool ou d'autres drogues et à la pratique des jeux de hasard et d'argent, soit trois capsules vidéos en lien avec la campagne avec un groupe de youtubeurs et des publications sur leurs médias sociaux. Le montant total de la campagne qui comprend la conception, la diffusion média, les honoraires d'agence, recherche et évaluation et la portion de production des capsules et les honoraires des influenceurs était de 1 291 022 \$;
- en 2022-2023 pour la campagne de promotion et valorisation des métiers et professions en santé et des services sociaux, au coût de 7 568 \$ pour une publication sur ses médias sociaux en lien avec la campagne.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p. j. 1

N/Réf. : 23-CR-00001-187